



ADMISSION POLICY

Politique des admissions 2020-2021

Reference : AD006

Document prepared by : Principal, DAF, SENDCO, Bursar et service des admissions
Revision date : Octobre 2021
Approved by : Principal et DAF
Approved on : 26 novembre 2021
Distribution List :

This document is subject to change throughout the academic year

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION	2
II. CORRESPONDANCE DES ANNÉES	2
III. PROCÉDURE D'ADMISSION À ICE :	2
A. ÉTAPE 1 – DÉBUT DE LA DÉMARCHE D'ADMISSION.	2
B. ÉTAPE 2 - COMITÉ D'ADMISSION	3
C. ÉTAPE 3 - LETTRE D'ADMISSION	3
IV. HONORAIRES	4
A. FRAIS DE DOSSIER	4
B. FRAIS DE CONFIRMATION DE LA PLACE.....	4
D. REMISES SUR LES FRÈRES ET SŒURS ET LE PERSONNEL	4
V. PROCÉDURE DE RÉINSCRIPTION	5

I. Introduction

International Concept of Education est une école française bilingue internationale, inclusive. Tous les candidats sont invités à postuler et ont les mêmes chances d'être acceptés. Les candidats sont les bienvenus au début de l'année scolaire ou bien peuvent débiter au milieu de l'année scolaire. La même procédure s'applique dans chacun des cas.

II. Correspondance des années

AGE ON 31st DECEMBER	FRENCH STREAM	INTERNATIONAL STREAM	UK
3	PS	PRE-KG	FS1
4	MS	KG1	FS2
5	GS	KG2	YEAR 1
6	CP	GRADE 1	YEAR 2
7	CE1	GRADE 2	YEAR 3
8	CE2	GRADE 3	YEAR 4
9	CM1	GRADE 4	YEAR 5
10	CM2	GRADE 5	YEAR 6
11	6EME	GRADE 6	YEAR 7
12	5EME	GRADE 7	YEAR 8
13	4EME	GRADE 8	YEAR 9
14	3EME	GRADE 9	YEAR 10

III. Procédure d'Admission à ICE :

L'inscription à ICE école française bilingue internationale est une procédure simple.

A. Étape 1 – Début de la démarche d'admission.

Les postulants sont invités dans un premier temps pour une visite privée de l'école. Après cela, s'ils souhaitent présenter un dossier de candidature à ICE, ils doivent soumettre les documents requis soit physiquement au service des inscriptions de l'école, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : admission@icedubai.org

Le demandeur non-résident soumet les documents requis par courrier électronique à admission@icedubai.org

Liste des documents requis :

- Formulaire d'inscription dûment rempli
- Acte de naissance original ou extrait de l'acte de naissance (traduit en arabe ou en anglais) et copie certifiée conforme des documents (traduite en arabe ou en anglais)

- Une photographie passeport (ou une copie scannée si les fichiers sont envoyés par courrier électronique)
- Une copie du passeport du père ou du passeport du tuteur officiel
- Copie du passeport de l'enfant
- Certificat de radiation (EXEAT) original de l'école que l'enfant vient de quitter (traduit en arabe ou en anglais) ou l'original et une copie certifiée conforme en arabe ou en anglais. Le certificat doit clairement mentionner la dernière année suivie par l'enfant et l'année d'admission en classe supérieure. Le document doit être signé et tamponné par le directeur de l'école. Si le certificat de radiation provient d'un autre pays arabe, il doit être estampillé dans le pays d'origine par le ministère de l'Éducation, par l'Ambassade des Émirats arabes unis et par le ministère des Affaires étrangères des Émirats arabes unis.
- Le dossier scolaire de l'enfant (à l'exception des enfants de maternelle)
- Les certificats de vaccination de l'enfant (carnet de santé)
- Plans éducatifs individuels antérieurs (PPRE, PAP, PPS, PAI), diagnostic médical, rapports paramédicaux / psychologiques, le cas échéant.
- Emirates ID recto verso, (Elève, Mère, père)

Des frais de dossier de 1 000 AED par demandeur sont applicables et payables une fois.

Ils ne sont ni remboursables ni transférables.

B. Étape 2 - Comité d'admission

Le comité d'admission, composé du responsable des admissions et du Principal de l'école, examine les dossiers. Les décisions sont conditionnées par ce qui suit :

- Les candidats issus d'une école française homologuée sont admissibles sur examen de leur dossier scolaire.
- Les candidats issus d'écoles non-homologuées, devront obligatoirement passer une évaluation d'admission.

Impératif :

- Les élèves de maternelle sont admis sous condition d'avoir acquis la propreté.
- Un niveau de français suffisant est demandé pour être admis dans l'école.

Dans le cas des candidats ayant des besoins éducatifs particuliers (SEND), le coordinateur SEND participe au comité d'admission.

Il rencontre les parents et l'enfant pour vérifier que les besoins de l'enfant sont compatibles avec les moyens dont l'école dispose pour aider et accompagner l'élève.

C. Étape 3 - Lettre d'admission

Lors de la confirmation de l'admission de l'élève, le service des admissions envoie une lettre d'offre précisant les délais permettant de réserver une place pour l'enfant ainsi que les modalités d'acceptation (en cas de documents manquants ou autres exigences non remplies).

Conformément à la réglementation du KHDA, les parents sont priés de confirmer la place de leur enfant en versant une avance de 10% des frais de scolarité de l'année suivante. Ce montant sera ensuite déduit des frais en cours d'année suivante.

IV. Honoraires

A. Frais de dossier

Des frais d'inscription de 1 000 AED sont applicables par enfant. Ces frais ne sont ni remboursables ni transférables ils ne confirment ni ne sécurisent une place pour le demandeur.

Ce sont uniquement des frais de dossier.

B. Frais de confirmation de la place.

Une fois que la famille a reçu une lettre d'offre de place, elle doit respecter les conditions mentionnées dans l'offre et régler l'avance de 10%.

INTERNATIONAL	FRENCH	TOTAL FEES IN AED	SPLIT OF FEES FOR NEW STUDENTS			
			Fees with the "Loyalty scholarship"	TERM 1	TERM 2	TERM 3
PRE-KG	PS	45,000	36000	14400	10800	10800
KG1	MS	55,000	44000	17600	13200	13200
KG2	GS	58,000	46400	18560	13920	13920
GRADE 1	CP	61,000	47580	19032	14274	14274
GRADE 2	CE1	64,000	48640	19456	14592	14592
GRADE 3	CE2	67,000	50920	20368	15276	15276
GRADE 4	CM1	70,000	53200	21280	15960	15960
GRADE 5	CM2	73,000	55480	22192	16644	16644
GRADE 6	6EME	77,000	58520	23408	17556	17556
GRADE 7	5EME	77,000	58520	23408	17556	17556
GRADE 8	4EME	82,000	58520	23408	17556	17556
GRADE 9	3EME	82,000	58520	14400	10800	10800

D. Remises sur les frères et sœurs et le personnel

Un rabais de 10% s'applique à partir du second enfant d'une fratrie. Le personnel bénéficie d'une réduction de 30% sur les frais de scolarité.

V. Procédure de réinscription

Tous les élèves sont automatiquement inscrits pour l'année scolaire suivante, sauf indication contraire des parents / tuteurs à la condition d'avoir réglé les montants dûs de l'année en cours et de s'acquitter de l'avance de 5% déductibles des frais de l'année suivante.

L'école se réserve le droit de refuser la réinscription de certains élèves conformément à la loi locale. Dans ce cas, une lettre officielle doit être adressée aux parents / tuteurs, exposant les raisons et expliquant toutes les raisons justifiant une telle décision.

Afin de confirmer la réinscription et conformément à la loi locale, les parents sont tenus de verser une avance de 5% sur les frais de scolarité de la prochaine année scolaire. Ces 5% seront ensuite déduits de la facture du premier trimestre. La répartition des frais de scolarité serait la suivante :

INTERNATIONAL	FRENCH	TOTAL FEES	SPLIT OF FEES FOR EXISTANT STUDENTS			
		IN AED	REENROLLEMENT	TERM 1	TERM 2	TERM 3
PRE KG	PS	36,000	1,800	14,400	10,800	10,800
KG1	MS	44,000	2,200	17,600	13,200	13,200
KG2	GS	46,400	2,320	18,560	13,920	13,920
GRADE 1	CP	47,580	2,379	19,032	14,274	14,274
GRADE 2	CE1	48,640	2,432	19,456	14,592	14,592
GRADE 3	CE2	50,920	2,546	20,368	15,276	15,276
GRADE 4	CM1	53,200	2,660	21,280	15,960	15,960
GRADE 5	CM2	55,480	2,774	22,192	16,644	16,644
GRADE 6	6EME	58,520	2,926	23,408	17,556	17,556
GRADE 7	5EME	58,520	2,926	23,408	17,556	17,556
GRADE 8	4EME	58,520	2,926	23,408	17,556	17,556
GRADE 9	3EME	58,520	2,926	23,408	17,556	17,556